

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 12512

présenté par

Mme Lavalette et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 9 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à contraindre le gouvernement de ne pas fermer le régime spécial des IEG (Industries électriques et gazières).

La CNIEG (Caisse nationale de retraite des IEG) a été auditionnée par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée Nationale.

La branche professionnelle des IEG regroupe 139.800 salariés et 160 employeurs, à savoir les entreprises qui en France exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz (EDF, ENGIE, ERDF, RTE, GRT gaz, GRDF, ENEDIS, STORENGY, ELENGY, etc.).

Dans le secteur des IEG, il y a nécessité de fidéliser les compétences. Quand les entreprises forment un agent d'exécution et a fortiori un ingénieur nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables, elles s'efforcent de le garder. Or les difficultés de recrutement sont nombreuses dans le cadre de la transition énergétique.

L'impact du fait que les nouveaux entrants ne soient pas au régime spécial des IEG est inquiétant. La coexistence de plusieurs régimes de retraite (régime général et régime spécial) emporterait des problématiques de gestion différenciée et d'équité.

Dans le climat social actuel et face aux graves difficultés de commercialisation d'électricité et de gaz, le Rassemblement National souhaite sauvegarder ce régime spécial.

